



Créatrices d'avenir

LE PRIX DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ EN ÎLE-DE-FRANCE



Paris, le 16 juin 2011

Île-de-France Active soutient l'entrepreneuriat féminin avec :
« Créatrices d'avenir », le premier concours régional de l'Entrepreneuriat féminin en Île-de-France

*Une initiative organisée par **Île-de-France Active (IDFA)** et soutenue par de nombreux partenaires publics et privés : **la Préfecture de la Région d'Île-de-France (DRDFE, DRJSCS et DIRECCTE)**, **le Conseil Régional d'Île-de-France**, **la Caisse des Dépôts et Consignations**, **la Fondation Raja**, **la Caisse d'Épargne Île-de-France** et **la Banque Populaire Rives de Paris***

Île de France Active (IDFA), acteur majeur du financement solidaire en Île-de-France, et ses partenaires publics et privés, s'unissent aujourd'hui pour lancer « Créatrices d'avenir » le premier concours régional en Île-de-France dédié à la création et la reprise d'entreprise par les femmes.

Cinq prix récompenseront les initiatives les plus prometteuses dans ce domaine pour une dotation totale de 24 000 €.

Avec ce concours, IDFA et ses partenaires entendent bien prouver le dynamisme des femmes, porteuses de projets ambitieux et pérennes, mais aussi promouvoir la pertinence des solutions de financement (dont le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes), qui existent aujourd'hui pour les accompagner dans leur démarche.

« Créatrices d'avenir » : le concours qui promeut l'entrepreneuriat féminin

Le concours « Créatrices d'avenir » souligne l'engagement quotidien de ces acteurs-actrices auprès des femmes en répondant à 3 objectifs majeurs :

- **Valoriser et Encourager** la création/reprise d'entreprises par les femmes en réponse au « plafond de verre » qui semble prévaloir en la matière.

Alors que la création d'entreprise constitue une opportunité d'emploi pour les femmes et un fort potentiel de croissance pour l'Île-de-France, les femmes ne représentent que 28% des créateurs d'entreprises en Île-de-France. Elles sont aussi nombreuses que les hommes à vouloir entreprendre,



mais elles rencontrent encore des difficultés et hésitent plus souvent que leurs homologues masculins à franchir le pas pour des raisons diverses : une formation peu orientée vers la prise de risque financière et économique, une répartition des tâches familiales encore en leur défaveur, une autocensure des femmes elles-mêmes qui manquent parfois de confiance en leur capacité à entreprendre.

- **Promouvoir le FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes)** et mieux faire connaître les ressources à disposition des créatrices.

Seul outil de financement dédié spécifiquement à l'entrepreneuriat féminin, le FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes) a été créé par l'Etat pour faciliter à la fois l'acte de création d'entreprise et l'accès aux prêts bancaires et ce, dans des conditions favorables aux femmes (absence de caution personnelle, taux d'intérêt du marché), grâce à un mécanisme de garantie auprès des banques à hauteur de 70% du prêt. Sa mobilisation augmente le taux de pérennité des entreprises : 83% des entreprises sont toujours actives au bout de 5 ans pour les créatrices garanties par le FGIF, contre 41% en son absence.

En Île-de-France, le FGIF est géré par Île-de-France Active, qui expertise les demandes de financement et accompagne les créatrices dans leurs démarches bancaires. **En 2010, 117 dirigeantes d'entreprises ont pu bénéficier du FGIF.**

- **Mettre en avant l'importance de l'accompagnement et de la bancarisation** pour un parcours d'entrepreneure réussi.

Moins d'un tiers des créatrices d'entreprise bénéficie de l'appui d'un réseau d'accompagnement dans son parcours et à peine 35% d'entre elles arrivent à mobiliser un emprunt bancaire au démarrage. Accompagnement et financements sont pourtant deux facteurs clés de succès. En 2010, IDFA a soutenu 450 créatrices ou repreneuses d'entreprises. L'objectif du concours « Créatrices d'avenir » est donc bel et bien de faire progresser ce chiffre dans l'ensemble des réseaux professionnels de la création d'entreprise.

Un concours ouvert à toutes celles qui entreprennent en Île-de-France

Toutes les femmes qui ont créé ou repris une entreprise en Île-de-France depuis le 1^{er} Janvier 2009, ainsi que les créatrices en cours de montage de leur projet, sont invitées à déposer leurs dossiers de candidatures entre le 15 juin et le 9 septembre. Un jury, composé de professionnel-le-s, se réunira début octobre afin de désigner les finalistes. **La remise des prix se déroulera, quant à elle, le 7 novembre 2011 à Paris.**



Cinq prix, d'une valeur totale de 24 000€, récompenseront cinq créatrices ou repreneuses dans les catégories suivantes :

- **Prix du FGIF** : récompensera une lauréate encore en phase de projet, en cours d'accompagnement par un réseau et pouvant bénéficier d'une garantie FGIF, et plus particulièrement un parcours de reconversion ou de rebond.
- **Prix des Métiers non traditionnellement féminins** : récompensera une dirigeante d'entreprise ayant créé dans un métier majoritairement exercé par des hommes.
- **Prix de l'Innovation durable et responsable** : récompensera une entreprise innovante, qui intègre une démarche respectueuse de l'environnement et/ou socialement responsable.
- **Prix Entreprendre dans nos quartiers** : récompensera une entreprise implantée notamment dans un quartier **prioritaire au titre de la politique de la ville** ou portée par une dirigeante d'entreprise résidant dans un de ces quartiers.
- **Prix Coup de cœur du jury** : récompensera une dirigeante d'entreprise dont le projet aura particulièrement retenu l'attention du jury.

Remise des dossiers de candidature :

Île de France Active – « Créatrices d'avenir »

155 rue de Picpus – 75012 Paris

Renseignements et informations au 01 44 73 84 00 – creatrices-davenir@iledefranceactive.fr

Des acteurs au service de l'entrepreneuriat féminin

À propos d'ÎLE-DE-FRANCE ACTIVE

Acteur de référence de la finance solidaire en Île-de-France, membre du réseau France Active, IDFA coordonne 8 associations départementales franciliennes. En 2010, Île-de-France Active a financé plus de 1000 entreprises et investi plus de 50M€ au service des entreprises franciliennes, créant ou sauvegardant 4500 emplois. L'an dernier, 46 % des projets de créations d'entreprise financés par Île-de-France Active étaient portés par des femmes.

www.iledefranceactive.fr

À propos de LA PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PREFECTURE DE PARIS

Secrétariat Général aux affaires régionales

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France

La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité et son équipe régionale sont chargées d'impulser la mise en œuvre de la politique en faveur des droits des femmes, et de l'égalité entre les femmes et les hommes, définie par la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

www.idf-pref.gouv.fr (égalité Femmes-Hommes).

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France

Service déconcentré de l'Etat en région, elle a pour objectif de renforcer le lien social.

<http://www.drjscs.gouv.fr/>



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

La DIRECCTE constitue dans le domaine économique et social, l'interlocuteur unique de l'Etat pour les entreprises et les acteurs socio-économiques.

À propos du CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France soutient financièrement ce premier concours régional de l'entrepreneuriat féminin. La Région, qui se veut en effet exemplaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, agit dans tous ses domaines de compétence pour promouvoir l'égalité réelle. La Région apporte ainsi son soutien à de nombreux projets visant à favoriser l'égalité professionnelle femmes-hommes. Elle a signé en février dernier le plan francilien d'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail, afin de renforcer la lutte contre toutes les formes de discriminations en milieu professionnel.

www.iledefrance.fr

À propos de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le groupe Caisse des Dépôts est un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique.

www.caissedesdepots.fr

À propos de la FONDATION RAJA

www.fondation-raja-marcovici.com

À propos de la CAISSE D'EPARGNE ÎLE-DE-FRANCE

www.caisse-epargne.fr

À propos de la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

Contact presse – Profile PR

Tél. : 01 56 26 72 00 – www.profilepr.fr

Marion Chanson – mchanson@profilepr.fr ou Anne-Laure Coccia – alcoccia@profilepr.fr